



Un an et demi de ténacité, de conviction et de contestation sociale : voilà ce qu'il aura fallu, dans un contexte de crises inédites, pour que la DSNA entende l'opposition du SNCTA et de la profession qu'il représente.

Dans les trois derniers mois, le SNCTA a enfin obtenu l'exclusion du compte-temps de l'ensemble des récupérations :

- ☺ en juin 2021, de nouvelles expérimentations sont négociées contre vents et marées et débouchent sur la première pierre : l'exclusion des récupérations associées. Par analogie, le SNCTA l'élargit aux vacances complémentaires et aux organismes individualisés concernés ;
- ☺ durant l'été 2021, il achève sa démonstration qu'un modèle perdant-perdant n'est profitable ni pour la DSNA, ni pour les contrôleurs aériens. Les JRH et les récupérations associées aux réunions sont également exclus pour préserver la performance et l'investissement individuels au bénéfice du collectif.

Ainsi, aucune récupération ne sera désormais absorbée par le compte-temps, fait largement décrié depuis juin 2020. Parallèlement à cette avancée majeure, le travail continue : la DSNA entend définir des modalités de dépôt associées à ces récupérations (dépôt libre, sur période de moindre trafic, à la place de réserves opérationnelles, etc.). Si de telles modalités ne sont en soi pas nouvelles, le SNCTA veillera à trouver un équilibre gagnant-gagnant.

Le SNCTA poursuit activement les négociations jusqu'au CT DSNA du 24 septembre.